



Déclaration préalable FSU Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) du 28 mai 2009

La réforme de la Formation des enseignants s'effectue dans un contexte de poursuite politique brutale de diminution de l'emploi public. L'éducation nationale verrait ses emplois amputés de 17 à 18000 à la rentrée 2010. Cette ponction d'une ampleur jusque là inégalée viendrait s'ajouter aux suppressions des années antérieures. En poursuivant cette politique, alors que la crise provoque une hausse chômage des jeunes, l'Etat aggrave la situation en recrutant en deçà des besoins. Les conséquences sont lourdes pour les élèves : détérioration de l'encadrement des élèves, dégradation des possibilités d'aide aux élèves en difficulté, diminution des remplacements... Elle marque également le dispositif de mastérisation.

Si la FSU et ses syndicats revendiquent la reconnaissance de la formation et du recrutement des enseignants par l'obtention d'un master, ils considèrent que le dispositif proposé de réforme de la formation et du recrutement reste inacceptable en l'état. La FSU en demande l'abandon au profit d'une toute autre réforme permettant d'améliorer la formation et le recrutement des enseignants et CPE.

Par rapport aux précédents décrets, ces textes comportent un certain nombre d'évolutions que nous contestons, notamment la disparition de la référence à la formation dans les IUFM. Par ailleurs elle revendique l'extension des dispositifs d'aides sociales et la mise en place de pré-recrutements, c'est le sens du vœu que nous proposerons au CTPM.

Si la FSU se félicite des évolutions annoncées en matière de mesures transitoires et de d'augmentation du temps de formation pendant l'année de stagiaire, elle considère qu'il n'y a pas d'urgence à présenter les projets de décret sur les statuts particuliers des enseignants et CPE. En effet ceux-ci préjugent des conclusions des groupes de travail et des propositions que soumettra la commission Marois-Filâtre.

C'est pourquoi la FSU a refusé de siéger mercredi et renouvelle solennellement la demande de report de l'examen des décrets. *

* Le CTPM était convoqué le mercredi 27 Mai. Les représentants du personnel FSU, UNSA et SGEN refusant de siéger, le quorum n'était pas atteint et il a été automatiquement reconvoqué le jeudi 28 mai.